

- > Chirurgiens-dentistes
- > Denturologistes
- > Hygiénistes dentaires
- > Médecins omnipraticiens
- > Médecins spécialistes
- > Optométristes
- > Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale

Démarche simplifiée pour la gestion d'un compte administratif ou de finances personnelles

Des améliorations importantes ont été apportées à nos formulaires de gestion de comptes. Dorénavant, en répondant à quelques questions, vous [générez un formulaire sur mesure](#) qui vous permet d'ouvrir ou de modifier facilement un compte administratif, selon votre situation. Votre démarche s'en trouve d'autant simplifiée que nous avons réduit le nombre d'informations demandées et avons ajouté des indications pour vous guider dans votre démarche.

Ce nouveau formulaire vous permet notamment de retirer un membre d'un compte administratif collectif. De plus, vous pouvez l'utiliser pour modifier votre compte de finances personnelles.

Notez que nos anciens formulaires de gestion de comptes ont été retirés de notre site Web.

1 Réception des anciens formulaires

Nous acceptons les anciens formulaires de gestion de comptes jusqu'au **30 janvier 2024**. Après cette date, vous devez utiliser le nouveau formulaire sur mesure.

2 Service en ligne Mon dossier

Privilégiez le service en ligne Mon dossier pour [plusieurs de vos besoins](#), particulièrement pour vos comptes administratifs individuels et votre compte de finances personnelles. Vous éviterez ainsi l'envoi d'un formulaire et un délai de traitement variant entre 4 à 6 semaines.


3 Rappel sur la fin de l'utilisation d'un compte administratif

Vous devez nous informer lorsque vous cessez d'utiliser un compte administratif ou que vous quittez un regroupement (ou société) avec lequel vous déteniez un compte administratif collectif. Vous pouvez utiliser notre nouveau formulaire ou le service en ligne Mon dossier à cette fin. Ainsi, vous éviterez de payer des frais de gestion annuels pour des comptes administratifs inutilisés.

Rappelons que l'ouverture et la gestion de vos deux premiers comptes administratifs (individuels ou collectifs) sont gratuites. Toutefois, des frais s'appliquent à partir du troisième compte.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)